

Règlement du concours de peinture sur figurine

Article 1

La figurine est fournie par les organisateurs en sachet, non peinte, non montée et sans sous-couche.

Art. 2

Le concours se déroule du **mardi 1 février 2022 au samedi 26 février 2022**. Les participants obtiennent leur figurine à partir du 1^{er} février et doivent la déposer peinte **au plus tard le 26 février**.

Art. 3

Le socle peut être peint et floqué. La figurine ne doit pas subir de conversions ou de modifications.

Art. 4

Le prix de l'inscription est fixé à 2€ pour les figurines de base et à 5€ pour les figurines spéciales.

Art. 5

Le jury est composé de Rémi, Albine et Cédric. L'évaluation de la figurine portera sur la technique, sur le respect des détails et sur la mise en valeur de la figurine. Il y a aura deux classements, un pour les figurines de base et une pour les figurines spéciales.

Art. 6

Des photos des figurines seront prises durant le concours, celles-ci seront utilisées dans le cadre de la promotion de notre événement et publiées sur Internet et sur nos réseaux sociaux.

Art. 7

Les participants récupèrent leur figurine peinte par leurs soins à l'issue du concours.

Art. 8

De multiples lots (en fonction du nombre de participants) seront remis aux 3 premiers pour les figurines de base, et au premier pour les figurines spéciales.

Art. 9

Tout manquement à ce règlement entraînera *de facto* la disqualification du ou des participants contrevenants.

Art. 10

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure. Les peintres de moins de 18 ans peuvent y participer dès lors qu'ils peuvent fournir l'autorisation expresse d'un parent adulte. Il n'y a pas d'autre limite d'âge, le concours est limité à une seule participation par personne par catégorie.